



Propriétaire bailleur en France et résident à l'étranger

Par **xilef**, le **06/03/2008** à **14:07**

Bonjour,

Je réside actuellement en France et tous mes revenus sont locatifs...J'ai l'intention de m'installer définitivement en Espagne... Devrais-je toujours payer des impôts sur le locatif en France ou ma fiscalité dépendra-t-elle de l'Espagne? En vous remerciant de votre réponse...Cordialement

Par **dubus**, le **07/03/2008** à **09:41**

L'article 6 de la convention fiscale franco-espagnole du 10 octobre 1995 reprend la règle habituelle selon laquelle les revenus des biens immobiliers sont imposables dans l'Etat où les biens sont situés .

Vous serez imposable en France sur vos revenus immobiliers français . vous risquez aussi de l'être en Espagne .selon la législation de ce pays . Dans ce cas , vous pourrez imputer sur l'impôt espagnol l'impôt français payé à ce titre.

Compte tenu de la complexité de votre cas , vous devez absolument consulter un avocat fiscaliste

cordialement

Dubus

Par **xilef**, le **07/03/2008** à **21:52**

Merci de votre réponse...Cordialement

Par **xilef**, le **07/03/2008** à **21:56**

Merci de votre réponse...Cordialement